

En 2022, 397 organismes exercent en assurance santé. Le nombre d'organismes a été divisé par quatre depuis 2001 et jusqu'à presque six pour les mutuelles. Ces dernières restent cependant l'acteur principal de la complémentaire santé avec 47 % de parts de marché, tandis que les entreprises d'assurance gagnent du terrain. La concurrence et les exigences réglementaires incitent les organismes à fusionner ou les conduisent à se faire absorber. Par ailleurs, les organismes s'associent en groupes, dans le but notamment de créer des synergies et d'assurer des liens de solidarité financière entre les affiliés. En 2022, 48 groupes sont présents sur le marché de l'assurance santé, dont un tiers ne contient qu'un seul organisme complémentaire santé. Ils représentent environ 85 % de l'ensemble des cotisations santé.

## Le nombre d'acteurs recule chaque année

En 2022, 397 organismes pratiquent une activité d'assurance santé : 272 mutuelles, 100 entreprises d'assurance et 25 institutions de prévoyance<sup>1</sup> (*graphique 1*). Le nombre d'organismes a été divisé par quatre depuis 2001 (première année pour laquelle les données sont disponibles) : ils étaient alors 1 702. En particulier, le nombre de mutuelles a été divisé par presque six depuis 2001. Le nombre d'institutions de prévoyance a été divisé par plus de deux entre 2001 et 2015, et est stable depuis. Le nombre d'entreprises d'assurance exerçant une activité de complémentaire santé a aussi reculé depuis 2001, mais dans des proportions moindres. Il est également stable depuis 2015. Les exigences réglementaires, notamment en matière de solvabilité, et la concurrence, ont contraint les organismes à se restructurer afin d'atteindre une taille leur permettant de s'adapter à ces enjeux. Fusions et absorptions ont donc entraîné un vaste mouvement de concentration, toujours à l'œuvre. Le phénomène de substitution entre mutuelles<sup>2</sup> participe également à ce mouvement de concentration : 76 d'entre elles sont ainsi substituées en 2022. La généralisation de la complémentaire santé d'entreprise en 2016 (voir fiche 13)

1. Voir fiche 06.

2. Une convention de substitution permet à une mutuelle (dite « substituée ») de transférer son risque assurantiel à une autre mutuelle (dénommée « substituante »), tout en conservant une autonomie juridique et la relation avec ses adhérents. La conclusion d'une telle convention n'entraîne pas la disparition de l'entité substituée, contrairement à la fusion, opération au terme de laquelle la mutuelle absorbée est dissoute.

ne semble en revanche pas avoir eu d'effet important en matière de restructuration du marché de l'assurance santé. Le nombre d'organismes complémentaires reste néanmoins élevé par rapport aux autres pays européens (voir notamment Lafon, Montaut, 2017).

En 2022, les 20 plus grands organismes collectent à eux seuls 59 % des cotisations (*graphique 2*). En 2011, les 20 organismes qui dominaient le marché de la complémentaire santé n'en collectaient que 45 %. Ce marché est donc de plus en plus concentré sur quelques grands acteurs. En 2022, parmi les 20 plus grands acteurs de l'assurance santé, figurent 8 mutuelles, 9 entreprises d'assurance et 3 institutions de prévoyance (*tableau 1*).

## Un marché toujours dominé par les mutuelles

Les mutuelles restent les principaux acteurs du marché de la complémentaire santé. En 2022, elles collectent 47 % de l'ensemble des cotisations du marché de l'assurance santé (*graphique 3*). Toutefois, depuis 2012 au moins, les mutuelles perdent des parts de marché au profit des entreprises d'assurance : en 2022, ces dernières collectent 36 % des cotisations, contre 30 % en 2012.

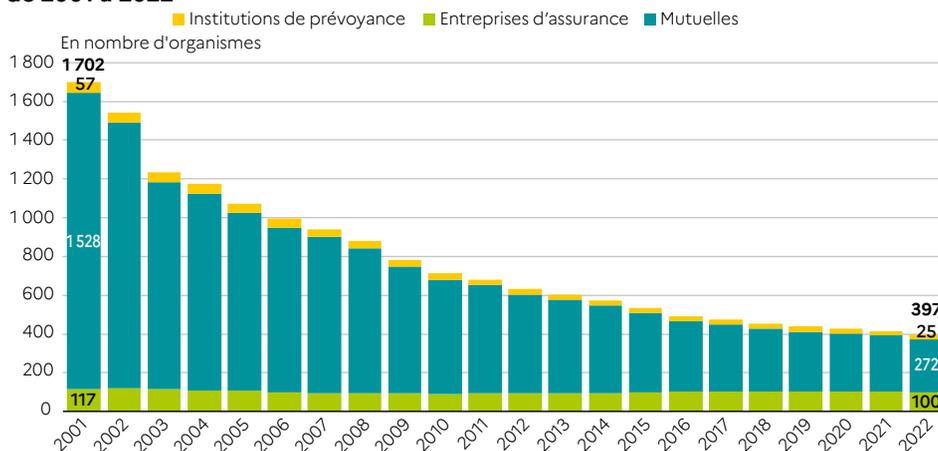
Par rapport aux entreprises d'assurance et aux institutions de prévoyance, les mutuelles restent nombreuses et il existe toujours une frange de petites mutuelles, même si elles ont tendance à se regrouper et à grossir. Alors qu'en moyenne une mutuelle collecte 84 millions d'euros de cotisations santé en 2022, une entreprise d'assurance active en santé en collecte

165 millions d'euros et une institution de prévoyance 283 millions d'euros.

### Un marché majoritairement constitué en groupes

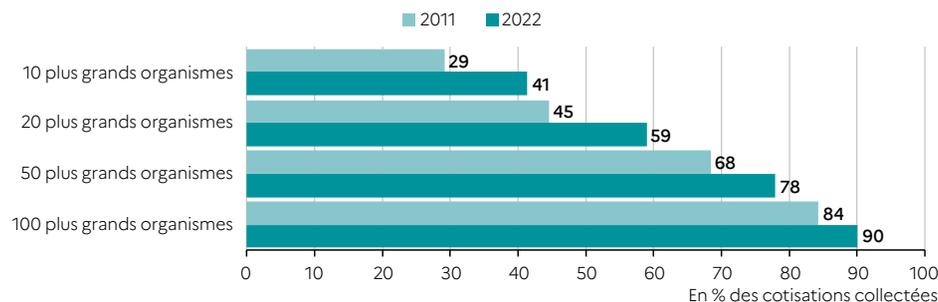
Outre les fusions et absorptions, les organismes se rapprochent aussi par le biais de groupes d'assurance qui permettent à leurs membres

**Graphique 1** Nombre d'organismes exerçant une activité d'assurance santé, de 2001 à 2022



**Lecture >** En 2022, 397 organismes d'assurance exercent sur le marché de l'assurance santé contre 1 702 en 2021.  
**Champ >** Organismes ayant versé une contribution à la couverture maladie universelle (CMU) [période 2001-2010] ou une taxe de solidarité additionnelle (TSA) aux cotisations d'assurance maladie complémentaire (période 2011-2022) au cours de l'année, au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières). Les effectifs calculés sur ce champ peuvent différer du dénombrement en fin d'année utilisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).  
**Source >** Fonds CSS avant sa suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2021, puis Urssaf Caisse nationale.

**Graphique 2** Concentration du marché de la complémentaire santé, en 2011 et 2022



**Lecture >** En 2011, les dix plus grands organismes en matière de chiffre d'affaires en santé avaient collecté 29 % de l'ensemble des cotisations du marché de la complémentaire santé. En 2022, les dix plus grands organismes en matière de chiffre d'affaires en santé ont collecté 41 % de l'ensemble des cotisations de ce marché.  
**Champ >** Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle (TSA) au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) au 31 décembre de chaque année, hors mutuelles substituées.  
**Source >** ACPR, calculs DREES.

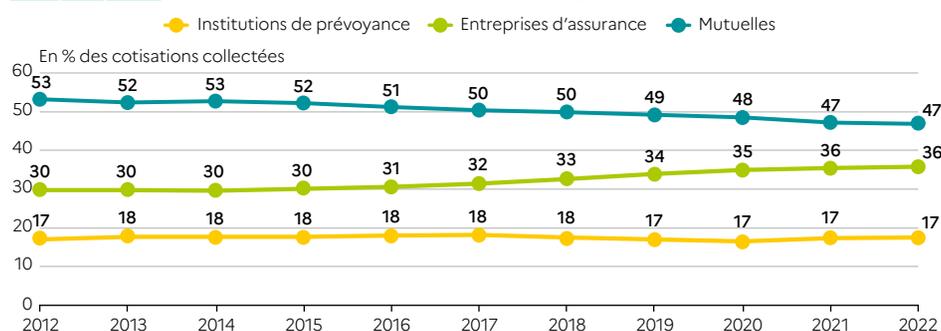
**Tableau 1** Catégorisation des plus grands organismes en santé, en 2022

	En nombre d'organismes		
	Mutuelles	Entreprises d'assurance	Institutions de prévoyance
10 plus grands organismes	3	4	3
20 plus grands organismes	8	9	3
50 plus grands organismes	22	18	10
100 plus grands organismes	52	33	15

**Lecture** > Les 10 plus grands organismes en France en matière de chiffre d'affaires en santé sont 3 mutuelles, 4 entreprises d'assurance et 3 institutions de prévoyance.

**Champ** > Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle (TSA) au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières) et contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) au 31 décembre de chaque année, hors mutuelles substituées.

**Source** > ACPR, calculs DREES.

**Graphique 3** Parts de marché de l'assurance santé, de 2012 à 2022

**Lecture** > En 2022, les mutuelles ont collecté 47 % des cotisations en santé, contre 53 % en 2012.

**Champ** > Organismes d'assurance assujettis à la taxe de solidarité additionnelle (TSA) au titre de leurs contrats santé (hors indemnités journalières). Parts de marché en matière de cotisations collectées.

**Source** > ACPR, calculs DREES.

de nouer des solidarités financières et de coordonner leurs stratégies. Ces groupes peuvent être capitalistiques ou non et peuvent mêler à la fois des mutuelles, des entreprises d'assurance et des institutions de prévoyance. L'établissement d'un groupe non capitalistique nécessite la création d'une structure dédiée qui peut relever du Code de la mutualité (union mutualiste de groupe [UMG]), du Code de la Sécurité sociale (société de groupe assurantiel de protection sociale [SGAPS]) ou du Code des assurances (société de groupe d'assurance mutuelle [SGAM]). Au sein des groupes non capitalistiques, les organismes nouent des relations

financières fortes et durables sous l'égide de la structure qui exerce, au moyen d'une coordination centralisée, une influence dominante sur les décisions des organismes affiliés, y compris financières, et des pouvoirs de contrôle sur ceux-ci. Les groupes capitalistiques sont quant à eux caractérisés par des liens de capital : ils ont à leur tête une entreprise-mère, qui peut être un organisme détenant des parts financières des autres membres, ou une société de groupe d'assurance (SGA) régie par le Code des assurances. Les organismes d'assurance peuvent également dépendre de groupes bancaires. D'autres formes de groupements<sup>3</sup> existent également,

3. Ces groupements peuvent être des groupements d'assurance mutuelle (GAM), des unions de groupe mutualiste (UGM), ou des groupements assurantiers de protection sociale (GAPS).

permettant simplement à leurs membres de mettre en commun des moyens ou d'établir des partenariats. Dans ces autres formes de groupements toutefois, les membres gardent toute leur autonomie de décision et peuvent donc être en concurrence.

En 2022, 48 groupes sont présents sur le marché de l'assurance santé (tableau 2), dont 23 groupes non capitalistiques et 25 groupes capitalistiques. Ce nombre est quasi stable par rapport à 2017 (50 groupes en 2017). Ces groupes recouvrent un peu moins de la moitié des organismes complémentaires, mais ils représentent la grande majorité du marché (85 % des cotisations santé en 2022). La concentration du marché est plus marquée en considérant les groupes qu'en considérant les organismes : les 5 plus grands groupes ont récolté 43 % des cotisations santé totales en 2022.

La majorité des groupes contiennent moins de 3 organismes actifs sur le marché santé : seulement 13 des 48 groupes comprennent plus de 3 organismes complémentaires, et sont en majorité des groupes non capitalistiques (graphique 4). Par ailleurs, 18 groupes ne contiennent qu'un seul organisme complémentaire santé, le reste des organismes de ces groupes étant positionné sur d'autres secteurs de l'assurance. Les groupes peuvent mêler les trois familles d'organismes complémentaires, ce qui est particulièrement le cas des SGAPS et des SGAM (tableau 2). Les entreprises d'assurance sont les organismes qui appartiennent le plus à des groupes : 96 % de leurs cotisations ont été collectées au sein de groupes (graphique 5). Les mutuelles sont les organismes les moins présents dans des groupes : 73 % de leurs cotisations sont collectées par des mutuelles appartenant à un groupe d'assurance. ■

**Tableau 2** Nombre d'organismes et de groupes d'assurance présents sur le marché de l'assurance santé, en 2022

Catégorie	Type de la tête de groupe	Nombre de groupes	Nombre total d'organismes actifs en santé	dont			Part dans les cotisations santé (en %)
				Mutuelles	Entreprises d'assurance	Institutions de prévoyance	
<b>Groupes</b>							
Non capitalistiques	UMG	4	19	18	1	0	16
	SGAM	11	47	18	20	9	29
	SGAPS	8	24	11	3	10	9
Capitalistiques	Mutuelle	5	8	7	1	0	2
	Entreprise d'assurance	10	25	0	25	0	14
	Institution de prévoyance	0	0	0	0	0	0
	SGA	10	20	1	19	0	15
<b>Ensemble des groupes</b>		<b>48</b>	<b>143</b>	<b>55</b>	<b>69</b>	<b>19</b>	<b>85</b>
<b>Organismes indépendants</b>			<b>197</b>	<b>172</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>15</b>
<b>Ensemble des organismes</b>			<b>340<sup>1</sup></b>	<b>227</b>	<b>88</b>	<b>25</b>	<b>100</b>

SGA : société de groupe d'assurance ; SGAM : société de groupe d'assurance mutuelle ; SGAPS : société de groupe assurantiel de protection sociale ; UMG : union mutualiste de groupe.

1. Pour des raisons de champ légèrement différent (mutuelles substituées notamment), le nombre total d'organismes est ici inférieur à celui présenté dans d'autres tableaux ou graphiques du présent ouvrage (pour plus de détails, voir annexe 1 dans de Williencourt, 2023).

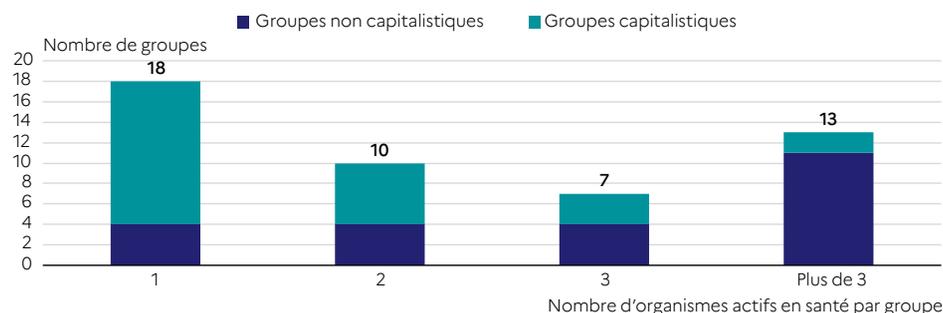
**Note >** Les organismes complémentaires peuvent également faire partie d'autres types de groupes (notamment bancaires), non référencés dans ce tableau.

**Lecture >** En 2022, les groupes actifs en santé et dont la tête de groupe est une mutuelle sont au nombre de 5, et contiennent 7 mutuelles et 1 entreprise d'assurance actives en santé.

**Champ >** Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle (TSA) en 2022 et contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) au 31 décembre 2022, hors mutuelles substituées.

**Source >** ACPR, calculs DREES.

### Graphique 4 Nombre de groupes actifs en santé selon l'effectif d'organismes complémentaires le composant, en 2022

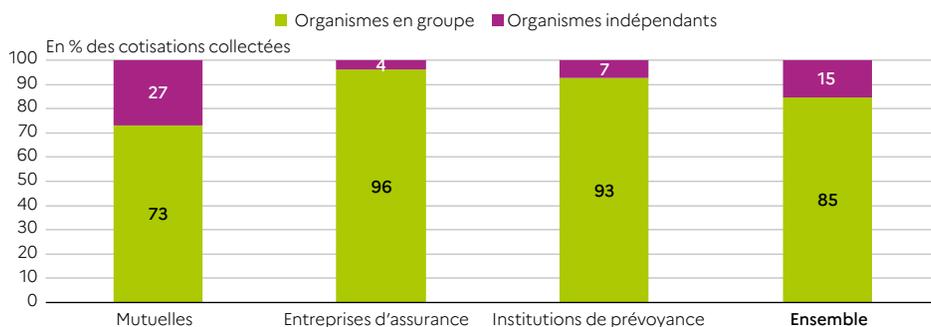


**Lecture** > En 2022, 18 des groupes présents sur le marché de l'assurance santé ne contiennent qu'un seul organisme complémentaire santé : les autres entités du groupe d'assurance ne sont pas présentes sur le marché de l'assurance santé.

**Champ** > Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle (TSA) en 2022 et contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) au 31 décembre 2022, hors mutuelles substituées.

**Source** > ACPR, calculs DREES.

### Graphique 5 Parts des cotisations collectées par des organismes indépendants ou en groupe, par type d'organismes, en 2022



**Lecture** > En 2022, 27 % des parts de marché (en matière de cotisations santé) des mutuelles ont été collectés par des mutuelles indépendantes, 73 % par des mutuelles faisant partie de groupes d'assurance.

**Champ** > Organismes assujettis à la taxe de solidarité additionnelle (TSA) en 2022 et contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) au 31 décembre 2022, hors mutuelles substituées.

**Source** > ACPR, calculs DREES.

#### Pour en savoir plus

- > **Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)** (2023, octobre). Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2022.
- > **Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)** (2023, décembre). Les organismes d'assurance exerçant une activité de santé et de prévoyance en France en 2022.
- > **Barlet, M. et al. (dir.)** (2019). *La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties* – Édition 2019. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé
- > **de Williencourt, C.** (2023). *Rapport 2023 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé*. Paris, France : DREES.
- > **Lafon, A., Montaut, A.** (2017, juin). La place de l'assurance maladie privée dans six pays européens – La France, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 19.
- > **Montaut, A.** (2018, mai). La généralisation de la complémentaire santé d'entreprise a peu fait évoluer le marché en 2016. DREES, *Études et Résultats*, 1064.